Image not found or type unknown

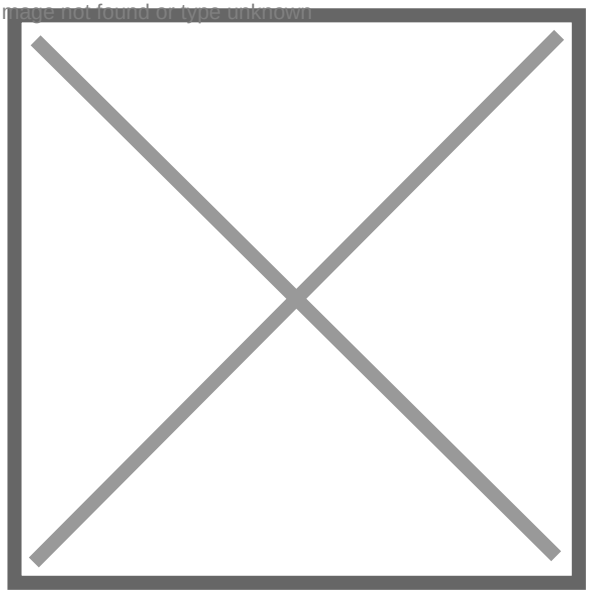

Locataire sans chauffage- mise en service radiateur, pour qui ?

Par **Claire87**, le **21/11/2012** à **17:31**

Voici mon soucis:rnrnLocataire depuis 3 mois dans cet appartement.rnCelui ci présente deux types de chauffages, electrique et gaz.rnrnElectrique pour la salle de bain, le reste au gaz.rnCeci dit, je n'ai pas de chaudière, ni de chauffe-eau, ni autre chose de ce genre.rnrnCe sont de vieux gros chauffage marron, a gaz.rnPas de chaudière non plus a la cave ou ailleurs.rnrnLes locataires ont un contrat d'entretien, et de mise en service par une société du coin.rnrnNéanmoins, cette information ne m'a pas été communiquée a la signature du bail, ni a l'état des lieux, tout comme il n'a pas été mentionné l'entretien le fonctionnement etc dudit chauffage.rnrnQue puis-je faire pour ne pas devoir débourser ls frais lié a la mise en service de ces radiateurs, et du contrat d'entretien, qui n'est pas obligatoire dans la mesure ou je n'y suis que depuis 3 mois ?rnrnMerci

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés